Séance extraordinaire du 26 septembre 2019

PROVINCE DE QUÉBEC VILLE DE MONT-JOLI

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU VINGT-SIXIÈME JOUR (26°) JOUR DU MOIS DE SEPTEMBRE DEUX-MIL-DIX-NEUF (2019) À COMPTER DE 8 H À LA SALLE DU CONSEIL SITUÉE AU 40 HÔTEL-DE-VILLE À MONT-JOLI

- M. Martin Soucy, maire
- M. Gilles Lavoie, conseiller du district 1

Mme Annie Blais, conseillère du district 2

- M. Robin Guy, conseiller du district 3
- M. Jean-Pierre Labonté, conseiller du district 4
- M. Alain Thibault, conseiller du district 5, absence motivée
- M. Denis Dubé, conseiller du district 6

Monsieur le Maire préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Aucun (0) contribuable n'assiste à la séance alors que trois (3) membres du personnel-cadre de la Ville, soit mesdames Kathleen Bossé, greffière ainsi que messieurs Joël Harrisson, directeur général et greffier adjoint et Steve Corneau, directeur des finances y assistent.

19.09.506

OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR MONSIEUR LE MAIRE ET CONSTATATION DE LA SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Je préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Tous forment le quorum du conseil municipal malgré l'absence motivée du conseiller du district 5, monsieur Alain Thibault. Les membres reconnaissent avoir été convoqués selon les dispositions de la Loi. La greffière rédige le procès-verbal.

19.09.507 LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Tous les membres du conseil ayant reçu l'ordre du jour, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité de l'adopter comme suit :

- 1. Ouverture de la séance par monsieur le maire et constatation de la signification de l'avis de convocation.
- 2. Lecture et approbation de l'ordre du jour.

FINANCES

- 3. Adoption du règlement d'emprunt 2019-1424 décrétant un emprunt de 1 000 000 \$ et une dépense de 1 000 000 \$ pour la rénovation et la mise aux normes de l'Hôtel-de-Ville.
- 4. Autorisation de signature du renouvellement du bail de locatif du château Landry avec le carrefour de la littérature, des arts et de la culture.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 5. Adjudication d'un contrat aux Industries Lafleur pour l'acquisition d'une unité de désincarcération neuve.
- 6. Affaires nouvelles.
- 7. Période de questions.
- 8. Clôture et levée de l'assemblée.

FINANCES

19.09.508

ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2019-1424 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE1 000 000 \$ ET UNE DÉPENSE DE 1 000 000 \$ POUR LA RÉNOVATION ET LA MISE AUX NORMES DE L'HÔTEL-DE-VILLE

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement d'emprunt 2019-1424 décrétant un emprunt de 1 000 000 \$ et une dépense de 1 000 000 \$ pour la rénovation et la mise aux normes de l'Hôtel-de-Ville.

Le projet de règlement d'emprunt no 2019-1424 a pour but de procéder à l'emprunt d'une somme de 1 000 000 \$ pour financer la rénovation et la mise aux normes de l'Hôtel-de-Ville. Le coût total des travaux est estimé à 1 000 000 \$ incluant les frais incidents et ce montant sera financé par un règlement d'emprunt d'une durée de 20 ans.

En vertu de l'article 556 de la Loi sur les cités et villes, ce règlement d'emprunt est susceptible d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter de l'ensemble de la municipalité et il devra faire l'objet d'une séance de registre.

À cet effet, suivant son adoption, un avis public sera publié dans le journal l'Avantage de mercredi 2 octobre 2019 afin d'informer les personnes habiles à voter de la date, des heures et du lieu où le registre sera accessible aux personnes habiles à voter désirant s'opposer à l'adoption du règlement d'emprunt et demander qu'il fasse l'objet d'un scrutin référendaire.

Outre les coûts de préparation du règlement, de la publication de l'avis public par la Loi pour l'avis aux personnes habiles à voter et l'avis pour son entrée en vigueur, ainsi que du montant de la taxe qui sera imposée, ce dernier n'entraîne aucuns frais additionnels pour le contribuable.

19.09.509

AUTORISATION DE SIGNATURE DU RENOUVELLEMENT DU BAIL DE LOCATIF DU CHÂTEAU LANDRY AVEC LE CARREFOUR DE LA LITTÉRATURE, DES ARTS ET DE LA CULTURE

Il est proposé par le conseiller Robin Guy appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise monsieur Joël Harrisson, directeur général et greffier adjoint ainsi que madame Josée Lévesque, directrice du service des loisirs à signer pour et au nom de la Ville de Mont-Joli le renouvellement du bail locatif du Château Landry avec le Carrefour de la littérature, des arts et de la culture pour une période de 5 ans et se terminant le 30 septembre 2024.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

19.09.510

ADJUDICATION D'UN CONTRAT AUX INDUSTRIES LAFLEUR POUR L'ACQUISITION D'UNE UNITÉ DE DÉSINCARCÉRATION NEUVE

CONSIDÉRANT QUE le service incendie a fait une demande de soumission pour l'acquisition d'une unité de désincarcération neuve;

CONSIDÉRANT QUE deux entreprises ont répondu à cette demande de soumission soient :

Maxi Métal
Industries Lafleur
315 799.54 \$ taxes incluses
257 100.20 \$ taxes incluses

CONSIDÉRANT QUE la recommandation du directeur du service incendie;

CONSIDÉRANT QUE le paiement de cette unité de désincarcération sera fait de la façon suivante :

- Subvention de 50 000 \$ du ministère des affaires municipales via l'aide financière pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal;
- Une contribution financière de la MRC de La Mitis pour un montant de 100 000 \$;
- et le solde financé par la Ville de Mont-Joli à même le fonds de roulement remboursable sur une période de 10 ans.

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'octroi du contrat aux Industries Lafleur pour l'acquisition d'une unité de désincarcération neuve au coût de 257 100.20 \$ taxes incluses.

19.09.511 AFFAIRES NOUVELLES

Aucune affaire nouvelle.

19.09.512 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été posée.

19.09.513 CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé à 8 h 10, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité de lever la présente séance.

Martin Soucy Maire Kathleen Bossé Greffière